

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 11 septembre 2023, le Règlement numéro 23-1048 pourvoyant au financement du programme d'aide relatif aux installations septiques (réhabilitation de l'environnement - Règlement numéro 23 1043) et décrétant un emprunt de 870 200 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 2 octobre 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 novembre 2023. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 30° JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte